

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous sommes en ce moment devant la Chambre. Le ministre pose ce soir une question tout à fait différente, celle qui a été discutée il y a quelques semaines sur la proposition du député de Calgary (M. Irvine). Je n'ai pas changé d'opinion à ce sujet. La conduite de M. McLachlan ne constituait pas un motif qui pût empêcher le département du Travail d'agir. C'est l'opinion que j'ai exprimée à ce moment-là et j'y adhère encore. Cela semblait être aussi l'opinion du cabinet, quelque différente qu'elle pût être de celle du ministre du Travail.

L'hon. M. MANION: La publication, l'impression, le brochage et la distribution de la *Gazette du Travail* entrent dans cet article. J'ai entendu dire par des gens versés dans les questions ouvrières qu'il était impossible de se fier aux statistiques publiées par la *Gazette du Travail* sur le prix de l'existence. Le ministre a dû voir souvent ces tableaux. Pense-t-il qu'ils indiquent d'une façon exacte les fluctuations des prix?

L'hon. M. MURDOCK: Quand mon honorable ami a-t-il entendu dire cela?

L'hon. M. MANION: Je l'ai entendu dire sous l'ancien ministère. Je l'avais entendu dire souvent autrefois; mais pas depuis que mon honorable ami est ministre du Travail. Comme moi, il est resté peu de temps en fonctions.

L'hon. M. MURDOCK: D'après ce que j'ai pu voir, les chiffres publiés par la *Gazette du Travail* sur les fluctuations des prix de l'existence sont aussi exacts qu'on peut les avoir dans la circonstance. Le statisticien du Dominion recueille les prix des différents articles nécessaires à l'existence et une compilation aussi soignée et aussi exacte que possible est faite pour la *Gazette du Travail*. Je répète que les chiffres sont aussi exacts que possible, mais je ne doute pas qu'on puisse prouver une légère erreur pour telle ou telle ville ou localité en particulier. Mais d'une façon générale les statistiques sont exactes.

L'hon. M. MANION: Je désirais simplement avoir le renseignement. Je voulais savoir si dans l'opinion du ministre, les chiffres étaient assez exacts.

(L'article est adopté.)

Loi des différends industriels, \$35,000.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre a-t-il eu des renseignements touchant le différend assez grave qui s'est élevé dans le district n° 18, à Crow's-Nest?

L'hon. M. MURDOCK: Voici déjà plusieurs jours que la commission, instituée en vertu de la loi des différends industriels, fonctionne dans le district n° 18; toutefois elle a suspendu son enquête pendant trois jours, pour des raisons que j'ignore encore. Elle doit se réunir de nouveau le 25 à Canmore; elle a déjà été faire une enquête pendant trois ou quatre jours à Drumheller.

L'hon. M. STEVENS: Et les ouvriers sont en grève pendant ce temps-là?

L'hon. M. MURDOCK: Oui; ils ont quitté l'ouvrage à l'expiration de leur contrat, le 1er avril, date à laquelle la commission a été convoquée pour examiner la situation. Elle procède maintenant à l'enquête avec toute la diligence voulue. Il lui faudra aller à Lethbridge, Crow's-Nest, Michel et Fernie pour examiner plusieurs autres conflits miniers.

(L'article est adopté.)

L'hon. M. MANION: Il existe un de ces bureaux de placement à la tête des grands lacs et j'aimerais savoir comment ce bureau est dirigé par la province et le Dominion en même temps.

L'hon. M. MURDOCK: La province fournit le personnel, le Dominion ne paye pas plus que la moitié des frais. On me dit que parfois c'est un peu moins que la moitié, mais jamais plus, dans aucun cas particulier.

L'hon. M. MANION: La direction du bureau est-elle entièrement entre les mains de la province?

L'hon. M. MURDOCK: Certainement.

M. SIMPSON: A quelles périodes le directeur du bureau fait-il rapport au bureau central d'Ottawa au sujet du nombre des sans-travail.

L'hon. M. MURDOCK: Des rapports quotidiens sont expédiés au ministre fédéral touchant toutes les places vacantes, mais ces employés font rapport directement au gouvernement d'Ontario et sont par lui dirigés.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre est-il d'avis que ce système fonctionne convenablement et que l'effort fait par ces bureaux de placement répond à l'idée qu'on s'en faisait?

L'hon. M. MURDOCK: Les fonctionnaires de placement dispersés un peu dans tout le Canada aident jusqu'à un certain point au soulagement des chômeurs quand